

### **Soutien du CS de l'OFB à l'OFB et à ses agents**

Nous, membres du conseil scientifique de l'OFB, condamnons à l'unanimité et avec la plus grande fermeté les attaques visant l'OFB et apportons notre soutien à l'établissement et à ses personnels. Les attaques réitérées contre l'OFB et la police de l'environnement sont inacceptables.

Nous le rappelons : le déclin de la biodiversité à une vitesse et une intensité jamais égalées est scientifiquement établi et les menaces sur l'eau et la biodiversité - la conversion des espaces naturels, le changement d'utilisation et de gestion des terres vers des activités intensives, changement d'utilisation des sols, la surexploitation des ressources, les pollutions, le changement climatique, et les espèces exotiques envahissantes - sont toutes d'origine humaine et s'exacerbent mutuellement.

Pour tenter d'enrayer ce déclin qui met en péril les conditions mêmes d'habitabilité de la planète pour l'ensemble des vivants, des mesures ambitieuses ont été actées dans le cadre de la troisième Stratégie nationale de la biodiversité, et des lois européennes et nationales ont été votées. Si ces actions, que la communauté scientifique internationale considère comme indispensables, ne sont pas encore à la hauteur de la crise que nous vivons, elles ont permis des avancées significatives. Elles sont aujourd'hui gravement remises en cause.

Il est indispensable de s'assurer de l'efficacité de l'action au regard des responsabilités environnementales, l'effectivité des lois étant liée, à la fois, à la cohérence entre les différents instruments juridiques et à leur mise en œuvre concrète. La conservation de la biodiversité et la préservation de l'eau relèvent d'un intérêt commun à toute la société. La police de l'environnement, police spécialisée, joue ainsi un rôle majeur et elle ne doit en aucun cas être ni discréditée, ni amputée de ses prérogatives.

Nous défendons la position singulière et plurielle de l'OFB, acteur central de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. L'OFB joue un rôle majeur dans l'accompagnement des changements transformateurs sociétaux pour l'environnement. Il s'adosse aux connaissances scientifiques en collaboration avec les organismes de recherche, et utilise pour son action les résultats les plus récents. L'effet délétère des produits phytosanitaires dans le déclin observé de plusieurs groupes d'espèces comme les oiseaux communs, les insectes, dont les pollinisateurs, les organismes du sol, dont on connaît le rôle vital, notamment dans la production agricole, est aujourd'hui très bien

documenté. L'utilisation des pesticides affecte également la santé humaine, à commencer par celle des professionnels qui les utilisent. Par ailleurs, agir pour la biodiversité nécessite de préserver et restaurer des espaces aux fonctions essentielles, comme les haies, les jachères et les zones humides. Ce sont quelques exemples des actions menées par les personnels de l'OFB pour le bien commun des générations présentes et futures et des autres vivants. Reculer sur ces points ne peut avoir que des conséquences désastreuses, y compris pour les acteurs agricoles, en fragilisant le tissu vivant qui est la base de leur activité et de nos vies.

Nous défendons une alliance entre agriculture et biodiversité et non une opposition actuellement présentée de façon caricaturale et fallacieuse. Renouer le dialogue et un partage des savoirs entre le monde de la conservation et les acteurs du monde agricole est en ce sens un enjeu crucial. Le système agroalimentaire actuel, aujourd'hui dominant, constitue l'une des principales pressions sur la biodiversité, dont l'érosion continue provoque, en retour, une fragilisation de tous les modèles agricoles. Les politiques publiques, comptables vis-à-vis des générations futures, ne doivent pas renoncer à la transition agro-écologique mais l'accompagner, la guider et la soutenir, au bénéfice de la biodiversité, de l'atténuation et de l'adaptation du changement climatique, de la santé des humains (et en premier lieu des producteurs), des autres êtres vivants et de l'agriculture elle-même. Veiller au respect de bonnes pratiques dans les milieux agricoles, qui recouvrent près de la moitié de la surface de la France, c'est assurer un formidable maillage écologique et social à travers notre territoire et contribuer à atteindre collectivement des objectifs de conservation de grande ampleur, au bénéfice de tous.

Le conseil scientifique de l'OFB est composé de vingt-cinq membres dont deux désignés parmi le personnel en activité, choisis en raison de leurs compétences scientifiques et techniques et nommés par arrêté conjoint des ministres de tutelle. Le conseil scientifique est indépendant, il assiste le conseil d'administration dans la définition de la politique scientifique de l'établissement. Il peut être consulté par le président du conseil d'administration ou le directeur général sur toute question relative aux missions de l'établissement. Il peut également se saisir de toute question qu'il juge pertinente au regard de ses missions et formuler toute recommandation.